

## Questions au Feuilleton

(en millions de dollars)

1978-1979	677.8
1979-1980	689.2
1980-1981	739.8*
1981-1982	802.5
1982-1983	930.1

\* Ce montant ne comprend pas les chiffres de juillet 1981, puisque l'année de prêt qui allait du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin a été modifiée et s'étend maintenant du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.  
Source: Tableau B du Rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants

## Paiements réglementaires et sommes recouvrées—Programme canadien de prêts aux étudiants

Année de prêt	Intérêts versés (1)	Réclamations pour perte (2)	Réclamations pour cause de décès (3)	Frais de recouvrement (4)	Sommes recouvrées (crédit) (5)	Paiements de remplacement versés au gouvernement du Québec (6)	Total (7)
1978-1979	39,003,234	25,139,759	282,740	2,718,448	11,692,772	15,875,306	71,326,715
1979-1980	32,922,029	25,943,518	213,010	2,773,540	13,192,936	21,670,352	70,329,513
1980-1981*	38,133,463	28,648,268	417,457	4,085,625	19,121,137	17,452,508	69,616,184
1981-1982	49,408,241	33,626,693	400,801	3,703,735	18,407,459	17,612,136	86,344,147
1982-1983	71,773,235	43,234,255	442,131	4,160,931	20,265,474	25,828,646	125,173,724

\* Ce montant inclut les chiffres de juillet 1981 et porte par conséquent sur une période de 13 mois.  
Source: Tableau D du Rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants

2.a) (i) Colonne (2) de 1.b). (ii) Colonne (1) de 1.b).

b) Colonne (6) de 1.b)—Le Programme canadien de prêts aux étudiants verse à toute province qui décide de ne pas consentir de prêts dans le cadre du P.C.P.É. un paiement de remplacement, dont le montant est calculé en fonction des dépenses engagées au titre du Programme et du rapport entre la population âgée de 18 à 24 ans de la province et celle des provinces participantes. Il n'y a donc pas dans ce cas de transferts d'impôt.

## LE «RAPPORT SEMESTRIEL SUR LE PROGRÈS DU PROGRAMME DES 6 ET 5»

## Question n° 339—M. Orlikow:

1. Combien d'exemplaires du Rapport semestriel sur le progrès du Programme 6 et 5 ont été imprimés?

2. a) Qui en sont les auteurs, b) combien ont-ils touché pour leur travail, c) combien a coûté la publication au total?

3. Le rapport a-t-il été diffusé et, le cas échéant, à quels a) groupes ou organismes publics et privés, b) ministères, c) particuliers?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): 1. Sept cent cinquante.

2. a) et b) Les auteurs du rapport étaient des fonctionnaires salariés. c) \$14,000.

3. Le rapport fut distribué à tous les membres du Sénat et de la Chambre des communes, ainsi qu'aux membres des comités des 6 et 5.

## LES STUDIOS D'ARTISTES ACHETÉS PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

## Question n° 357 (révisée)—M. St. Germain:

Le ministère des Affaires extérieures ou le Conseil des Arts du Canada maintiennent-ils des studios d'artistes à a) la Cité internationale des arts, à Paris, b) l'Institute of Arts and Urban Resources, à New York et, dans l'affirmative, (i) combien (ii) quel en est le coût total?

b) Comme dans le cas de la dette éventuelle mentionnée au paragraphe a), il est impossible d'obtenir le montant des dépenses au titre des paiements réglementaires pour chacune des provinces.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Affaires extérieures et le Conseil des Arts du Canada m'informent comme suit:

a) (i) et (ii) Le ministère des Affaires extérieures a acheté le droit d'occupation pour 3 studios à la Cité internationale des Arts à Paris. Ces droits d'occupation ont été acquis en 1964 au coût total de \$48,000. Les frais d'entretien de ces studios sont à la charge des artistes qui les occupent. b) (i) Deux studios sont loués par le Conseil des Arts du Canada. (ii) \$7,000 US par année.

[Traduction]

M. Evans: Monsieur le Président, je propose que les autres questions restant au *Feuilleton*.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

\* \* \*

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question n° 203 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de tenir la question n° 203 comme ayant été transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

## PÊCHES ET OCÉANS—LES EXPERTS-CONSEILS DE L'EXTÉRIEUR

## Question n° 203—M. Blenkarn:

1. Au cours de l'année financière a) 1981-1982, b) 1982-1983, le ministère des Pêches et des Océans a-t-il embauché des experts-conseils de l'extérieur et, le cas échéant, (i) combien (ii) combien leur a-t-il versé au total?